

**Vous avez sollicité une consultation auprès du Dr LENOT BERNARD.
Si celle-ci a lieu dans le cadre de son activité libérale, cette information vous concerne.**

Les tarifs appliqués sont les tarifs de remboursement de l'assurance maladie. Ces tarifs ne peuvent pas être dépassés, sauf dans deux cas :

- exigence exceptionnelle de votre part, s'agissant de l'horaire ou du lieu de la consultation,
- non respect par vous même du parcours de soins.

Il vous sera demandé d'avancer les frais des soins dispensés, sauf cas particuliers d'exonération.

Si votre médecin vous propose de réaliser certains actes qui ne sont pas remboursés par l'assurance maladie, il doit obligatoirement vous en informer.

Dans tous les cas cités ci-dessus où votre médecin fixe librement ses honoraires ou ses dépassements d'honoraires, leur montant doit être déterminé avec tact et mesure.

(article R1111-22 du Code de la santé publique)

	Honoraires pratiqués	Base de remboursement Sécurité sociale
Consultation de spécialiste (CS + MPC + MCS)	30,00 €	30,00 €
Avis Ponctuel de Consultant (APC)	50,00 €	50,00 €

MCS : majoration coordination spécialiste
MPC : majoration forfaitaire